

MODALITÉS D'ADMISSION 2025

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ADMISSION

Les conditions d'accès à la formation en soins infirmiers varient selon les situations des candidats :

Liste Parcoursup – Quota 75%

- ☐ Titulaire du baccalauréat ou de son équivalence

Vous devez formuler vos vœux et finaliser votre dossier sur la plateforme de préinscription Parcoursup
Du 15 janvier au 02 avril 2025
www.parcoursup.fr Sélection sur dossier

Liste Formation Professionnelle Continue (FPC) – Quota 25%

- ☐ Candidat bachelier ou non relevant de la FPC, et **justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection (Lundi 03 mars 2025)**

- ☐ Candidat Aide-Soignant **s'inscrivant dans le dispositif de formation en 2 ans selon l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier.**

Article 7bis : Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.

« Pour être éligibles au parcours spécifique, les aides-soignants doivent se porter volontaires et être retenus par leur employeur à cette fin.

« Ils doivent en outre s'être acquittés des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation conformément aux dispositions du 2° de l'article 2 du présent arrêté.

Modalités de sélection décrites page 2

Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez le **dossier d'inscription pages 10 à 13** et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées **page 9**

Cf. calendrier page 5

Pour cette modalité spécifique en 2 ans, vous devez vous rapprocher de l'institut où vous déposez votre inscription.

6 IFSI constituent le regroupement conventionné avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Vous devez donc formaliser votre inscription à la sélection auprès d'un seul de ces 6 IFSI.

NOTICE EXPLICATIVE

Liste FPC

INFORMATIONS PRÉALABLES À L'INSCRIPTION

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats titulaires du Baccalauréat ou non, en reconversion professionnelle et/ou en reprise d'études.

En vertu de l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions se présentent aux épreuves de sélection suivantes :

ÉPREUVES DE SÉLECTION :

Elles consistent en :

Une épreuve écrite d'une durée d'une heure comprenant : une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points et une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points.

Un entretien individuel d'une durée de vingt minutes qui s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, notée sur 20 points,

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux épreuves.

Une note inférieure à 8 sur 20 à l'entretien ou une note inférieure à 8 sur 20 à l'épreuve écrite est éliminatoire.

**EPREUVE ECRITE LE MARDI 18 MARS 2025 DE 10h A 11h
DANS CHAQUE IFSI**

**EPREUVE ORALE A PARTIR DU 10 MARS 2025
DANS CHAQUE IFSI**

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Dossier d'inscription dûment complété,
- Fiche de contrôle des documents fournis page 9,
- Fiche administrative page 10,
- Curriculum vitae pages 11 et 12,
- Lettre de motivation page 13 ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, ou d'un titre de séjour en cours de validité ;
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative ;
- La copie du baccalauréat si vous êtes bachelier ;
- La copie des titres et/ou diplômes ;
- 2 timbres au tarif lettre en vigueur
- Votre relevé de carrière disponible dans votre espace retraite : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46083> ;
- La ou les attestations de formations continues (si concerné(e)) ;
- Optionnel : documents 1 et 2 en fin de dossier « demande de temps aménagé » et « certificat médical »
- Un chèque d'un montant de 110 euros est à libeller à l'ordre de :
 - Pour l'IFSI Croix Rouge Française à l'ordre de « Croix-Rouge Compétence ».
 - Pour les IFSI CHU de Saint-Etienne et CH Ardèche Nord à l'ordre du « Trésor Public »
 - Pour l'IFSI de l'Hôpital du Gier à l'ordre de « IFSI Hôpital du Gier ».
 - Pour l'IFSI CH Forez Montbrison à l'ordre de « Trésorerie Hospitalière Nord Forez »
 - Pour l'IFSI du CH de Roanne à l'ordre de « Régisseur CH Roanne »

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conditions financières

La Région Auvergne Rhône-Alpes concourt au financement des IFSI. Cependant, certains coûts restent à la charge de l'étudiant :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation fixe le montant des droits d'inscription en licence dans les établissements d'enseignement supérieur, à 175 € à régler avant la rentrée (à titre indicatif pour l'année 2024/2025),
- La Contribution Vie Etudiante et Campus d'un montant de 103 € à régler avant la rentrée (à titre indicatif pour l'année scolaire 2024/2025),
- Les frais de scolarité pour l'IFSI de la Croix Rouge Française,
- Les frais de formation annuels pour les étudiants salariés pris en charge en promotion professionnelle ou en congé individuel de formation,
- Les frais liés à la constitution du dossier médical,
- L'assurance responsabilité civile personnelle étendue aux stages et déplacements.

Conditions médicales

L'admission définitive en IFSI est subordonnée :

- À la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession infirmier (la liste des médecins agréés de la Loire est disponible sur le site <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees>) Rubrique médecins agréés de la Loire et de l'Ardèche. Attention cette consultation peut ne pas être remboursée.
- À la production au plus tard le premier jour de la rentrée d'un certificat médical mentionnant les dates précises de vaccinations, conformément à la réglementation en vigueur :
 - Antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique
 - Contre l'hépatite B avec les résultats de sérologie objectivant l'état de l'immunité envers cette maladie
Nous vous rappelons qu'il faut plusieurs mois pour être immunisé
 - Un test tuberculinique de moins de 3 mois (tuber test, Intra Dermo Réaction (IDR)).

Ces vaccinations sont obligatoires. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Si les vaccinations obligatoires du candidat ne sont pas à jour le premier jour de stage, la mise en stage sera reportée et la formation prolongée. Aussi le candidat doit faire vérifier par son médecin sa couverture vaccinale dès son inscription à la sélection.

Préconisations en vue des stages :

- Un rappel anticoquelucheux lors du rappel DTP,
- Un vaccin contre la varicelle si la maladie n'a pas été contractée dans la petite enfance, en cas de doute faire pratiquer une sérologie,
- Le vaccin contre la grippe saisonnière, la COVID et la rougeole (ROR),

Demande d'aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap :

Vous êtes invités à remplir les documents en annexe 1 et en annexe 2. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les secrétariats des IFSI.

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions	Lundi 20 janvier 2025
Clôture des inscriptions	Lundi 03 mars 2025 à 17h00 cachet de la poste faisant foi.
Epreuve écrite	Mardi 18 mars 2025 de 10h à 11h
Epreuve orale	A partir du 10 mars 2025
Affichage des résultats	Lundi 2 juin 2025 à 12h00
Frais de sélection *	110 €

* Ces frais correspondent aux frais d'ouverture et de traitement de votre dossier administratif et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement hors cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dûment justifié.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et par conséquent prétendre à un remboursement de ces frais. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, une demande de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.

LISTE DES 6 IFSI CONVENTIONNÉS AVEC L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT ETIENNE

IFSI du CHU de ST-ETIENNE

Hôpital Bellevue – Pavillon 54
25 boulevard Pasteur
42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2
☎ 04-77-12-78-16

Courriel : ifsi.bv@chu-st-etienne.fr

Site : <https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr>

Date de rentrée : Lundi 1er septembre 2025

Horaires : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h30, fermé le jeudi après-midi

Capacité d'accueil : 125 étudiants infirmiers

Journée portes ouvertes : Samedi 18 janvier 2025 de 9h30 à 16h00



« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghltloire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr ».

IFSI du CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

Site de MONTBRISON
2 Boulevard Gambetta
42600 MONTBRISON
☎ 04-77-96-71-30
Courriel : secretariat@ifsi-forez.fr
Site : www.ifsi-forez.fr



Date de rentrée : Lundi 1er septembre 2025

Horaires : du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Capacité d'accueil : 60 étudiants infirmiers

Journée portes ouvertes : samedi 25 janvier 2025 de 9h à 13h

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghltloire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr ».



IFSI de L'HOPITAL du GIER

1 rue Pétin Gaudet
BP 168
42403 SAINT CHAMOND CEDEX
☎ 04-77-22-07-15
Courriel : ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr
Sites : www.ifsi-stchamond.fr et <http://hopitaldugier.fr/ifsi.html>



Date de rentrée : Lundi 1^{er} septembre 2025

Horaires : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h15 et de 12h45 à 17h30 (fermé le mardi matin et le vendredi à partir de 17h)

Capacité d'accueil : 76 étudiants infirmiers

Journée portes ouvertes : Samedi 1^{er} février 2025 de 9h30 à 16h30

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.gh Loire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr ».

IFSI du CENTRE HOSPITALIER de ROANNE

35 bis Rue Albert Thomas
42300 ROANNE
☎ 04-77-23-79-80
Courriel : ifsi.accueil@ch-roanne.fr
Site : www.ch-roanne.fr/ifsi



Date de rentrée : Lundi 1^{er} septembre 2025

Horaires : du Lundi au Jeudi de 8h00 à 17h et le Vendredi de 8h à 16h.

Capacité d'accueil : 75 étudiants infirmiers

Journée portes ouvertes : Samedi 1^{er} février 2025 de 9h à 13h

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.gh Loire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr ».

CROIX-ROUGE COMPÉTENCE Auvergne-Rhône-Alpes site de Saint-Etienne

41 Rue Montferré CS 20076
42100 SAINT-ETIENNE CEDEX 02
☎ 04-77-81-02-00

Courriel : stetienne.compentence-ara@croix-rouge.fr

Site : <https://competence.croix-rouge.fr/region/auvergne-rhone-alpes/>



Date de rentrée : Lundi 1er septembre 2025

Horaires d'accueil : du Lundi au Jeudi : 8h-12h30 et 13h00-17h00, le Vendredi : 8h-12h30 et 13h30-16h

Capacité d'accueil : 140 étudiants infirmiers

Journée portes ouvertes : samedi 1er février 2025 de 9h à 13h <https://competence.croix-rouge.fr/region/auvergne-rhone-alpes/>

La Croix-Rouge compétence ARA site de Saint-Etienne collecte des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour la gestion de votre dossier d'inscription à la formation d'infirmier. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Les destinataires sont le secrétariat, l'équipe pédagogique, la direction de La Croix-Rouge compétence ARA site de Saint-Etienne intervenant dans le processus de sélection des étudiants infirmiers, peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au conseil régional et la CNIL en cas de contrôle et à la demande de cette dernière. Ces données seront conservées 5 ans puis détruites. Le responsable de traitement est le président de la CRF et par délégation, son Directeur Général.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de vos données et d'un droit d'opposition pour motif légitime de limitation du traitement qui vous concerne. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Direction de La Croix-Rouge compétence ARA site de Saint-Etienne : sophie.prieto@croix-rouge.fr. En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles, au siège de la CRF au 98 rue Didot -75014 Paris ou à l'adresse suivant : DPO@croix-rouge.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

IFSI du CH ARDECHE NORD – SITE Annonay

Rue du bon Pasteur

07103 Annonay

☎ 04-75-67-89-51

Courriel : ifsi@ch-ardecche-nord.fr

Site : <https://ch-ardecche-nord.fr/ifsi-ifas/>



Date de rentrée : Lundi 1er septembre 2025

Horaires : du Lundi au Vendredi de 8h à 17h

Capacité d'accueil : 60 étudiants infirmiers

Journée portes ouvertes : Samedi 18 janvier 2025 de 9h à 13h.

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghltoire.fr/rqpd> ou à l'adresse mail rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr »

DOSSIER D'INSCRIPTION : FICHE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS FOURNIS

CONTRÔLE A FAIRE PAR LE CANDIDAT

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4

NOM D'USAGE :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRÉNOMS :

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

- ☐ La fiche de contrôle des pièces fournies page 9
- ☐ La fiche administrative page 10
- ☐ Curriculum vitae pages 11 et 12
- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité ou d'un titre de séjour en cours de validité (l'allongement de la durée de validité est valable pour les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 ; pour les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures)
- ☐ 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative
- ☐ Un chèque d'un montant de 110 euros à libeller à l'ordre du :
 - Pour la Croix-Rouge Compétence à l'ordre de « Croix-Rouge compétence Site de Saint-Etienne ».
 - Pour les IFSI CHU de Saint-Etienne et CH Ardèche Nord « Trésor Public »
 - Pour le CH Roanne à l'ordre du « Régisseur CH Roanne »
 - Pour l'IFSI de l'Hôpital du Gier à l'ordre de « IFSI Hôpital du Gier ».
 - Pour l'IFSI CH Forez Montbrison à l'ordre de « Trésorerie Hospitalière Nord Forez »
- ☐ Lettre de motivation page 13
- ☐ Copie du baccalauréat si vous êtes bachelier
- ☐ Copie des titres et/ou diplômes
- ☐ 2 timbres au tarif lettre en vigueur
- ☐ Votre relevé de carrière disponible dans votre espace retraite : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46083>
- ☐ La ou les attestations de formations continues
- ☐ Document 1 « Demande de temps aménagé » et document 2 « certificat médical » en fin de dossier si un aménagement est demandé

RAPPEL :
LE DOSSIER EST A DEPOSER, OU A RENVOYER A L'IFSI AU PLUS TARD LE LUNDI 03 MARS 2025 à 17h CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.

DOSSIER D'INSCRIPTION : FICHE ADMINISTRATIVE

Veuillez compléter en MAJUSCULES (au stylo bleu ou noir) toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet.

N° de dossier : _____ Réservé à l'IFSI

• IDENTITÉ

**COLLER ICI
VOTRE
PHOTO**

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (marital) :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (Nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRÉNOMS :

Date et lieu de naissance :/...../..... à Département :

SEXE : Masculin ☐ Féminin ☐ NATIONALITÉ :

Téléphone : PORTABLE (Obligatoire) : FIXE :

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL (obligatoire) :

Acceptez-vous que votre nom apparaisse sur la liste des résultats d'admission ? ☐ OUI ☐ NON

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés sur ce dossier d'inscription.

A : Le :/...../.....

Signature du candidat :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidat(e)ure. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat(e) bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

CURRICULUM VITAE

PARCOURS SCOLAIRE Compléter le tableau (du plus ancien au plus récent)

ANNÉE	DERNIÈRE CLASSE FRÉQUENTÉE (collège ou lycée)	LIEU	VALIDATION ou DIPLOME OBTENU
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (CAP / BEP / BAC PRO ...)			
AUTRES FORMATIONS			

PRÉPARATION A LA SÉLECTION Avez-vous ou faites-vous une préparation à cette sélection ? Si oui compléter le tableau.

ORGANISME	ANNÉE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES (Réalisées dans le cadre de votre activité professionnelle sur les 5 dernières années)

ANNÉE	INTITULÉ	OBSERVATION

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Lister dans le tableau ci-dessous les **expériences** et/ou stages et/ou **activités professionnelles de toute nature**, de courte ou de longue durée par ordre (du plus ancien au plus récent).

ANNÉE	NATURE DE L'ACTIVITÉ	EMPLOYEUR	DURÉE DE L'EMPLOI

CENTRES D'INTÉRÊT

Lettre de motivation



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE



IFSI-IFAS
Annonay



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE
COMPÉTENCE



IFSI - IFAS
Institut de Formation
en Soins Infirmiers
et Aides-Soignants
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT DE FORMATIONS



Institut de Formation
en Soins Infirmiers

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PROCEDURE CANDIDATS DE LA LOIRE DEMANDE DE TEMPS AMENAGE EN VUE D'ÉPREUVES DE SÉLECTION

1. **Demande d'aménagement à remplir par le candidat** (Cf. Document 1)

2. **Certificat médical à faire remplir par un médecin** (Cf. Document 2) :

- Pour les candidats relevant de la promotion professionnelle ou d'une autre situation : c'est le médecin du travail qui est privilégié (article L.4624-1 alinéa 4 du code du travail) ou le médecin traitant.

3. **Puis adresser au Directeur de l'établissement de formation :**

- La demande d'aménagement remplie par le candidat
- Selon le cas :
 - Un accord du rectorat de moins de 2 ans
 - Le certificat médical rempli par un médecin

DOCUMENT 1 : Demande de temps aménagé

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

DEMANDANT A BENEFICIER DE MESURES PARTICULIERES LORS DES EXAMENS

(Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 - Circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006)

LES MESURES SONT ACCORDEES POUR UNE SESSION ET UN EXAMEN

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :à.....

Adresse :

Code Postal : ville :

Tél :Portable.....

SITUATION ACTUELLE

Etablissement fréquenté (Nom, Adresse) :

Autre

CONCOURS PREPARE

Nature :

Date prévue :

Je soussigné (e),

Sollicite le bénéfice de mesures particulières pour les candidats handicapés en vertu des textes en vigueur.

A

Le

NOM et SIGNATURE du candidat

☐ **Handicap AUDITIF** : mesures particulières suivantes (à cocher)

Nature du langage utilisé :

- ✗ Les consignes orales devront être données à voix haute, en articulant, le surveillant se plaçant en face du candidat.
- ✗ Assistance d'un enseignant spécialisé dans la rééducation des sourds, avec possibilité de traduction gestuelle ou écrite pour la compréhension du sujet et pour des précisions complémentaires lors de l'ensemble des épreuves.
- ✗ Pour les épreuves orales, possibilité de réponses écrites.
- ✗ Autres observations complémentaires (à préciser) :

☐ **Handicap VISUEL** : mesures particulières suivantes (à cocher) :

- ✗ Installation matérielle particulière dans la salle d'examen (à préciser).
- ✗ Optimisation des conditions d'éclairage de la table de travail.
- ✗ Augmentation de la taille des caractères (à préciser) :
- ✗ Autres observations complémentaires (à préciser) :

A

Le

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN